

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022
À 18 H 30**

L'an deux mil vingt deux, le 06 avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de SOMMIERES-DU-CLAIN, convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur René MORISSET.

PRÉSENTS : M. MORISSET René, Mr JARASSIER Gilbert, Mr BERGEON Eric, Mme DAUGER Dominique, Mme BOILLEDIEU Juliette, M. DION Daniel, M. AUMOND Jérôme, Mme PUAUD-MOUSSA Sandrine, Mme MALLET Carine, M. BARDET Alain, Mr TORRES Philippe, M. GERMAIN Jean-Marie.

ABSENT : M. DOARÉ Eric

ABSENTS EXCUSÉS :

Secrétaire de séance : Mme BOILLEDIEU Juliette.

La séance du 3 mars 2022 a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Modification demande de DSIL
2. Étude proposition d'emprunt lotissement, et chaufferie
3. Vote du budget primitif 2022 : Lotissement,
4. Devis panneaux lumineux,
5. Vote des taxes communales,
6. Mise en place du télétravail,
7. Demande de subventions,
8. Vote du règlement intérieur de la bibliothèque,
Question diverse

1- OBJET : OPÉRATION D'AGRANDISSEMENT DU PÔLE MÉDICAL : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022 annule et remplace délibération du 03 Mars 2022

Monsieur le Maire indique que le projet d'agrandissement du pôle médical est éligible au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :			
▪ Maîtrise d'œuvre (mission M1)	10 862.25	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	23 794.25
▪ Coordonnateur SPS + Bureau de contrôle (E)	4 000.00	▪ Conseil Départemental (précisez) :	
▪ Divers	7241.50	▪ Conseil Régional (précisez) :	
II - Dépenses d'investissement : (Détaillez les postes de dépenses)		▪ Etat DETR	21 724.50
▪ Maçonnerie	(prévisionnel)	▪ DSIL,	50 000.00
▪ Menuiseries	18 350.00	▪ Autres fonds publics (précisez) :	
▪ Cloisons/Plafonds	10692.00	▪ Partenariats privés (précisez) :	
▪ Electricité/VMC/Chauffage	15 532.00		
▪ Sols Carrelage	11 500.00		
▪ Plomberie/Sanitaire	4 015.00		
▪ Peinture	3 905.00		
	8 421.00		
TOTAL HT :	95 518.75 €	TOTAL HT :	95 518.75 €
TVA	19 103.75 €	TVA	19 103.75 €
TOTAL TTC	114 622.50 €	TOTAL TTC	114 622.50 €

Après discussion, le conseil municipal :

- Sollicite les services de l'état pour une subvention DSIL attendue de 50 000 €
- Charge Monsieur le Maire de présenter le dossier au titre du DSIL 2022 auprès des services de l'état.

2- OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : OFFRE DE PROPOSITION DE PRET EN VUE DU FINANCEMENT POUR LE PROJET LOTISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet du Lotissement sur la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire la demande pour un prêt de 350 000€ prévu au budget primitif du Lotissement.

Après concertation, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte une demande d'un emprunt à 350 000€ pour le budget lotissement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

2 Bis - OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ETUDE DE OFFRE DE PROPOSITION DE PRET EN VUE DU FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE COLLECTIF ET DE SON RÉSEAU DE CHALEUR.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le prêt déjà contracté en vue du financement d'un bâtiment et d'une installation de chauffage collection et de son réseau de chaleur.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire une demande de complément de 50 000€ pour pallier au manque de Trésorerie en attente de recevoir les versements de subventions.

Ets financier	Proposition sur 14 ans
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU	Taux fixe : 1.05 % Périodicité des échéances : trimestrielle Frais de dossier : 120.00 € Remboursement total (C.+ I.) : 53 830.56 €

Après étude, le conseil municipal à l'unanimité :

- d'Accepter l'offre de la CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU,
- d'Autoriser Monsieur le Maire à signer le prêt auprès de la CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU en le chargeant de toutes les

formalités. Le montant du prêt sera comptabilisé sur le budget autonome "Chaufferie Collective" et les remboursements des échéances y seront inscrits.

3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU LOTISSEMENT.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le vote du budget primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses

Section Fonctionnement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Acquisition terrain	25 000.00		
Frais d'études	33 675.00	Stock final	358 675.00
Travaux divers	300 000.00		
TOTAL	358 675.00	TOTAL	358 675.00

Section Investissement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Valeur stock final	358 675.00	Emprunt	350 000.00
		Avance budget principal	8 675.00
TOTAL	358 675.00	TOTAL	358 675.00

Après délibération, le Conseil municipal accepte le budget primitif du Lotissement 2022 recettes et en dépenses.

4 - OBJET : OPÉRATION ACQUISITION DE PANNEAUX INFORMATION

Monsieur le Maire rappelle que le panneau d'information actuel situé route de Poitiers n'est plus en état de fonctionner, aussi, dans le cadre de la communication aux administrés et afin de diffuser plus largement les informations municipales, associatives et administratives, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un panneau d'information lumineux pour le remplacer.

Plusieurs devis sont parvenus à la mairie :

➤ Élan Cité nous propose deux panneaux électroniques EVOCITY, garantie deux ans, abonnement GPRS, assistance à l'installation

← Dimension 1100 L*920 H : 8 557.70 € HT – 10 269.24 € TTC

➤ SELF SIGNAL nous propose un panneau d'affichage dynamique avec un contrat de service annuel, contrat de maintenance, garantie 2 ans pièce et main d'œuvre

← Dimension 1280 L * 1600 H : 21 988.00 € HT – 26 385.60 € TTC pour un panneau

➤ MAVASA nous propose deux panneaux fourniture, formation et installation, contrat de maintenance sur 7 ans avec 2 ans offerts, abonnement licence serveur

← Dimension 2008 x 1428 : 31 890 € HT – 38 268 € TTC

➤ PRIMAFLEX nous propose deux panneaux de marque SOFIA un 1.5 m² et de 2m²

← SOFIA 1.5m² : dispositif d'affichage couleur simple face, surface d'affichage 1.5 m² – format 1.2*1.28m comprenant le mobilier, le transport, la pose la maintenance offerte années 1 et 2 le logiciel de gestion des contenus sur 2 ans, garanties des pièces 5 ans. Montant pour deux panneaux de 21 398 € HT soit 25 677.60 € TTC.

← SOFIA 2m² : dispositif d'affichage couleur simple face, surface d'affichage 2 m² – format 1.2*1.7m comprenant le mobilier, le transport, la pose la maintenance offerte années 1 et 2 le logiciel de gestion des contenus sur 2 ans, garanties des pièces 5 ans. Montant pour deux panneaux de 24 032.00 € HT soit 28 828.40 € TTC.

Ce nouveau matériel sera signalé à l'assurance afin d'être intégré dans le contrat.

Après délibération, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- DÉCIDE l'acquisition d'un panneau d'information lumineux qui sera installé au même endroit que l'ancien panneau
- DÉCIDE de retenir l'offre de la société PRIMAFLEX SOFIA 2m² pour un montant de 24 032.00 € HT, soit 28 838.40 € TTC,
- INSCRIT la dépense à l'article 2158, opération 0157
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

5 - OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réévaluer à raison de 1 ou 2% les taux d'imposition des 2 taxes directes locales. Il rappelle les taux appliqués en 2021.

TAXES	Pour mémoire Taux 2021	PROPOSITIONS TAUX 2022 avec une augmentation de 1%	PROPOSITIONS TAUX 2022 avec une augmentation de 2%
Taxe Foncière (Bâti)	25.78%	26.04%	26.30 %
Taxe Foncière (non bâti)	21.20 %	21.41 %	21.62 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal consent à une augmentation de 2 % et adopte les taux proposés au titre de l'année 2022 comme suit:

Taxe Foncière (Bâti)	26.30 %
Taxe Foncière (non bâti)	21.62 %

6 – OBJET MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

Mr le Maire fait part de la demande de la mise en place du télétravail, le conseil municipal accepte la mise en place du télétravail et demande de remettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil pour délibérer sur les modalités de la mise en place du télétravail.

7 - OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DES SUBVENTIONS 2022 ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire présente les dossiers de demandes de subvention récemment reçus et invite l'assemblée à voter à main levée pour chaque association ou organisme sollicitant la commune. Les résultats des votes obtenus s'inscrivent comme suit et entérinent les décisions du Conseil Municipal :

- ASSOCIATION À DOMICILE EN MILIEU RURAL : Vote 12 voix contre,
- ASSOCIATION ÉPICERIE SOLIDAIRE ÉLAN : Vote 12 voix contre,
- AFM-TÉLÉTHON : Vote 12 voix contre,
- ASSOCIATION UN INSTANT POUR ELLES : Vote 12 voix contre,
- ASSOCIATION LES CHATS DE LA CLOUÈRE : Vote 12 voix contre,
- Association Secours Catholique : Vote 12 voix contre.

7.1 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR LE PROJET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet lotissement en cours par convention avec le SIMER, une estimation sommaire des travaux a été réalisée par le SIMER pour un montant total de 333 675.00 € HT.

Mr le Maire propose au conseil municipal de solliciter le Conseil Départemental de la Vienne pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme activ'3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter le Conseil Départemental de la Vienne pour une éventuelle subvention relative à cette dépense,
- Charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention,
- Autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette requête.

8 - OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

M. le Maire fait lecture de la convention entre la Mairie de Sommières-du-Clain et l'Association « Les Amis de la Bibliothèque Municipale de Sommières-du-Clain »

La Convention est convenue et arrêtée comme suit :

- les membres de l'association choisissent les ouvrages qu'ils désirent acheter et la commune les aide financièrement pour l'acquisition de ces livres,
- la commune aide au paiement de l'adhésion individuelle des enfants de l'école de Sommières-du-Clain.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le règlement intérieur « des Amis de la Bibliothèque ».

Ce règlement fixe notamment :

- la mission de la Bibliothèque ;
- les modalités d'inscription et heures d'ouverture ;
- les conditions de prêt ou de consultation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire,
- Accepte que la commune aide financièrement à l'acquisition des livres et au paiement de l'adhésion individuelle des enfants de l'école de Sommières-du-Clain par une subvention correspondante aux montants.

QUESTIONS DIVERSES :

- Tableau de présence : Mr le Maire propose aux membres du Conseil municipal de remplir le tableau Le tableau de présence concernant les élections présidentielles.
- Visite de SUEZ : les membres du Conseil Municipal ont demandé à faire la visite des locaux de SUEZ.
- Eclairage publique : Mr le Maire suggère l'extinction de l'éclairage publique à des heures restreintes. Mr le Maire propose aux membres du conseil de réfléchir sur la question.

La séance a été levée à 20h40

NOM PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
MORISSET René	Maire	
JARASSIER Gilbert	1 ^{er} Adjoint	
BERGEON Eric	2 ^{ème} Adjoint	
DAUGER Dominique	3 ^{ème} Adjointe	
BOILLEDIEU Juliette	C.M	
DION Daniel	C.M	
AUMOND Jérôme	C.M	
PUAUD-MOUSSA Sandrine	C.M	
MALLET Carine	C.M	
BARDET Alain	C.M	
DOARÉ Eric	C.M	Absent
TORRES Philippe	C.M	
GERMAIN Jean-Marie	C.M	